

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Demande de
subventions DRAC pour
mener le chantier des
collections

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR MENER LE CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSEE DE LA COUTELLERIE

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
- **Vu** les articles L441-2 et L451-2 du Code du patrimoine ;
- **Vu** l'article 12 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
- **Considérant** que l'Etat à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut accorder des subventions en vue de la réalisation d'un chantier des collections dans le cadre de la politique du ministère en faveur la mise aux normes réglementaires et à l'amélioration des conditions de conservation des œuvres des musées de France ;
- **Considérant** que cette opération s'inscrit dans le projet d'élaboration du Projet Scientifique et Culturel du musée, rendu obligatoire pour tous les musées de France par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
- **Considérant** que ce projet s'inscrit dans la volonté d'enrichir les connaissances et la documentation du musée de la Coutellerie de la Ville de Thiers ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 33 333 euros HT, soit 50 % du coût total hors taxe de l'opération ;

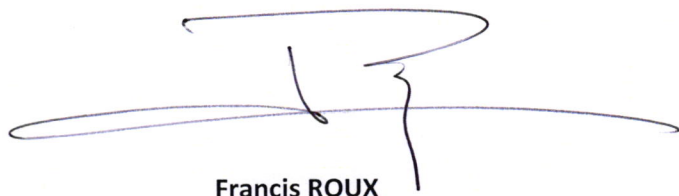
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération en 2025			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Chantier des collections	33 333,00 €		
Coût HT	33 333,00 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DRAC	A solliciter	50 %	16 667,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		50 %	16 667,00 €
Fonds propres		50 %	16 666,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		50 %	16 666,00 €
Coût HT		100 %	33 333,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :



- **Approuve** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) AURA pour mener le chantier des collections du musée de la Coutellerie ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,

Stéphane RODIER